



3

Lutter contre le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement: le potentiel de la gouvernance du commerce et de l'investissement

par Franz Christian Ebert, Francesca Francavilla et Lorenzo Guarcello*

Résumé

- Au cours des dernières décennies, les préoccupations relatives au travail forcé se sont imposées dans de nombreux instruments de gouvernance du commerce et de l'investissement. Cela concerne notamment des accords de commerce et d'investissement, des lois sur l'interdiction à l'importation, des programmes de préférence commerciale, et des politiques d'investissement des institutions de financement du développement.
- Les instruments de gouvernance du commerce et de l'investissement ont contribué à certaines améliorations dans la lutte contre le travail forcé au niveau des entreprises, ainsi qu'à créer une dynamique en faveur de changements politiques de portée plus large au niveau national.
- Les instruments de gouvernance du commerce et de l'investissement ne risquent guère, à eux seuls, de remédier aux causes profondes du travail forcé. Il est donc important d'utiliser ces instruments en complément d'autres mécanismes de gouvernance aux niveaux national et international de manière à renforcer les cadres juridiques et institutionnels pertinents et à donner aux acteurs locaux les moyens d'agir pour le changement.

Contexte et introduction

L'élimination du travail forcé reste un défi majeur. Selon les *Estimations mondiales de l'esclavage moderne*, environ 27,6 millions de personnes étaient en situation de travail forcé en 2021. Cette situation était imposée par l'État dans 14 pour cent des cas, et à 86 pour cent par des individus, des groupes ou des entreprises privés, dont une grande partie dans les secteurs exportateurs qui participent aux chaînes d'approvisionnement mondiales.

Dans ce contexte, le présent chapitre examine le potentiel des instruments de gouvernance du commerce et de l'investissement pour résoudre les problèmes de travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement. Les instruments de gouvernance du commerce, tels que les lois sur l'interdiction à l'importation, les programmes de préférence commerciale et les accords commerciaux, ont été mis en avant dans les débats politiques sur le travail forcé dans un certain nombre de pays. De même, des dispositions relatives au travail forcé sont de plus en plus souvent intégrées dans les instruments de gouvernance de l'investissement. Cela concerne notamment des accords internationaux d'investissement ainsi que les politiques d'investissement de la Banque mondiale et d'autres institutions de financement du développement aux niveaux mondial, régional et national. Si ces instruments peuvent avoir un effet de

levier économique important, on sait peu de choses sur leur contribution à la lutte contre le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement.

Question de recherche et méthodologie

Le chapitre analyse dans quelle mesure –et dans quelles circonstances– les instruments de gouvernance du commerce et de l'investissement peuvent contribuer à lutter contre le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement de manière efficace, c'est-à-dire en s'attaquant aux causes sous-jacentes du travail forcé et en ayant des répercussions durables. À cette fin, le chapitre procède en trois étapes. Tout d'abord, il fournit une vue d'ensemble des connaissances sur la fréquence et les causes profondes du travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Ensuite, il examine comment des dispositions relatives au travail forcé ont été intégrées dans les instruments de gouvernance du commerce et de l'investissement. Enfin, il réalise deux études de cas afin d'évaluer les effets de ces instruments dans le secteur de la fabrication de gants en caoutchouc en Malaisie et dans celui du coton en Ouzbékistan. Les études de cas s'appuient sur un examen exhaustif des rapports disponibles, des articles de presse et des travaux universitaires ainsi que sur des entretiens de fond avec des experts.

Résultats et considérations politiques

Les deux études de cas montrent que les instruments de gouvernance du commerce et de l'investissement peuvent contribuer à certaines améliorations au niveau des entreprises tout en agissant comme des catalyseurs pour une évolution politique de portée plus large. Les instruments en question n'ont toutefois pas fonctionné dans le vide mais ont interagi avec divers autres mécanismes de gouvernance.

Le secteur de la fabrication de gants en caoutchouc en Malaisie

Des inquiétudes au sujet du travail forcé dans le secteur de la fabrication de gants en caoutchouc en Malaisie, où les travailleurs migrants prédominent, ont entraîné une interdiction à l'importation dans six cas, entre 2019 et 2022, en vertu de la loi sur les tarifs douaniers des États-Unis. Ces interdictions, ainsi que des réactions dans la même veine, telles que l'interruption par le gouvernement canadien de ses contrats d'achat auprès de l'une des entreprises concernées, ont joué un rôle dans l'adoption d'importantes mesures correctives au niveau des entreprises. Par exemple, les frais de recrutement imposés aux travailleurs ont dû être remboursés, ce qui a conduit une entreprise à verser plus de 30 millions de dollars É.-U. Parmi les autres mesures, citons le changement d'agences de recrutement par les entreprises, la révision ou l'adoption de nouvelles politiques de ressources humaines, et le renforcement des capacités du personnel des ressources humaines concerné en matière de travail forcé. Dans une certaine mesure, les interdictions d'importation semblent également avoir contribué à la mise en place d'actions ciblées au niveau national ou sectoriel afin de lutter contre le travail forcé.

Le secteur du coton en Ouzbékistan

Plusieurs instruments de gouvernance du commerce et de l'investissement ont joué un rôle pour remédier au problème du travail forcé dans le secteur du coton en Ouzbékistan. Deux plaintes déposées au titre des politiques d'investissement de la Société financière internationale (SFI) et de la Banque mondiale revêtent une importance particulière. Dans le premier cas, le mécanisme de responsabilisation de la SFI, le Conseiller-médiateur pour la conformité (*Compliance Advisor Ombudsman*), a facilité les processus de dialogue qui ont abouti à des accords entre les plaignants et les entreprises concernées, ce qui a permis un règlement de la plainte. Les accords portaient notamment sur l'élaboration d'un mécanisme de règlement des

réclamations, sur la surveillance des activités de récolte du coton d'un fournisseur essentiel, et sur des mesures préventives. La seconde plainte, déposée auprès du Panel d'inspection de la Banque mondiale, a débouché sur des résultats propres au projet, ainsi que sur des mesures politiques plus larges au niveau national. Elle a en particulier abouti à un contrôle sur place de la récolte de coton par une tierce partie, l'OIT, dans plusieurs provinces ouzbèkes. Cette intervention a permis de collecter des données et de susciter un changement de pratiques. En 2021, l'OIT en a conclu que le travail forcé et le travail des enfants de manière systémique avaient pris fin dans le secteur du coton en Ouzbékistan.

Considérations politiques plus larges

Malgré les progrès réalisés, les études de cas montrent que les instruments de gouvernance du commerce et de l'investissement ne sont guère en mesure de s'attaquer à eux seuls aux causes profondes du travail forcé. Elles soulignent plutôt qu'il est important d'utiliser ces instruments pour renforcer les cadres juridiques et institutionnels pertinents, créer les conditions d'un véritable dialogue social et donner les moyens aux acteurs locaux d'agir pour le changement. En outre, les résultats des études de cas démontrent l'importance de traiter le travail forcé en concomitance avec d'autres questions relatives aux droits du travail qui peuvent rendre les travailleurs plus vulnérables aux abus, tels que le manque de protection des travailleurs migrants et de liberté syndicale.

Un partage institutionnalisé de l'information entre les différents instruments de gouvernance du commerce et de l'investissement pourrait en effet améliorer leur efficacité. Par ailleurs, des orientations suffisantes pour permettre aux entreprises de se conformer correctement aux exigences sont tout aussi importantes à cet égard et pourraient contribuer à atténuer les effets négatifs potentiels sur leurs affaires. La mise en œuvre de ces instruments devrait donner la priorité au bien-être des travailleurs et éviter d'être la cause de chômage. En ce sens, un dialogue étroit avec et entre les requérants, les entreprises et les organisations d'employeurs et de travailleurs est indispensable.

—
* Auteurs:

Franz Christian Ebert, Département de la recherche, OIT.
Francesca Francavilla, Service des principes et droits fondamentaux au travail, OIT.
Lorenzo Guarcello, Service des principes et droits fondamentaux au travail, OIT.



Scanner le code QR ou
cliquer ici pour accéder à
la publication intégrale

Organisation internationale du Travail
Route des Morillons 4
CH-1211 Genève 22
Suisse

E: ebert@ilo.org

© OIT 2023